



## GUIDE DES TARIFS COMMUNAUX

BOUCLES D'AMARRAGE		
	HT	TTC(20%)
<b>SAISON</b>		
Barques, pédalos, voiliers < 5m	270,00 €	324,00 €
Bateaux à moteur de 10 à 50 CV	372,00 €	447,00 €
Bateaux à moteur de 51 à 100 cv et voilier > 5 m	497,00 €	596,00 €
Bateaux de 101 à 200 CV	745,00 €	894,00 €
Bateaux plus de 200 CV	993,00 €	1 192,00 €
<b>SEMAINE</b>		
Embarcation voile ou moteur jusqu'à 100 CV	160,00 €	192,00 €
Embarcation moteur supérieur à 100 CV	240,00 €	288,00 €
<b>OCCUPATION ILLEGALE</b>		
Amarrage illégal boucle par jour	175,00 €	210,00 €

MATERIEL D'ANIMATION			
MATERIEL D'ANIMATION par tranche de 24 heures			
Podium ou Tente avec montage pour les tentes (sauf 3x3)			
	Associations veyrolaines ou d'intérêt Général	Veyrolains	Extérieurs
Tente pliante (parapluie) 3x3 + bâches de côtés sans transport	Gratuit	80 €	100 €
Tente 4x3 + bâches de côtés	20 €	300 €	400 €
Tente 5x5 + bâches de côtés	30 €	400 €	500 €
Grand podium de scène 5x5 (hauteur maxi 1,50 m)	30 €	300 €	400 €
Petit podium de scène 5x5 (hauteur maxi 0,20 m)	20 €	250 €	350 €
Table : Plateau (2,50x0,75m) 8 personnes + 2 tréteaux sans transport	Gratuit	5 €	8 €
Bancs (x2) sans transport	Gratuit	2 €	3 €
Prêt sono portable (24h) Association veyrolaine uniquement ou intérêt général	Gratuit		

<b>REDEVANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
<b>Droit de place, par demi-journée (vente ambulante, marchés)</b>	
Droit de place ponctuel : food-truck, marché, vente ponctuelle (par mètre linéaire)	<b>3,00 €</b>
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> )	<b>2,00 €</b>
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> ) - Zone Lac	<b>3,00 €</b>
<b>Poids du véhicule inférieur à 3,5 t, droit de place par demi journée, largeur maximum 3 mètres</b>	
Poids du véhicule compris entre 3,5 T et 10 T vente ambulante	<b>150 €</b>
<b>Occupation pour activité commerciale</b>	
Matinée d'occupation pour un cours à vocation ludique, sportive, culturelle (limité à 40 m <sup>2</sup> ) - <b>Plage de la Brune, Le Plant, la Ravoire</b>	<b>20 €</b>
Journée d'occupation à vocation ludique, sportive, culturelle...(limité à 100 m <sup>2</sup> ) - <b>Le Plant, la Ravoire</b>	<b>30 €</b>
Occupation de la plage publique de la Brune (pontons et moitié sud de la plage) et du Plant pour cours de natation, <u>tarif par demi- journée</u>	<b>5 €</b>
Occupation du quai Doyen par une association veyrolaine, <u>mètre linéaire</u>	<b>1 €</b>
Occupation du quai Doyen pour une activité commerciale et associations extérieures à la commune, <u>mètre linéaire</u>	<b>10 €</b>
Terrasses de bars, restaurants... par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	<b>63 €</b>
Terrasses de bars, restaurants bord de lac par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	<b>95 €</b>

<b>Occupation de la voirie et des trottoirs</b>	
De un à 14 jours / par m2 / par jour	<b>0,50 €</b>
De 15 à 60 jours / par m2 / par jour	<b>1,00 €</b>
de 61 à 180 jours / par m2 / par jour	<b>1,50 €</b>
Mètre occupé par an par la SIBRA pour implantation Vélonocy (tarif commun appliqué par toutes les communes du GA)	<b>1€ /m occupé/an</b>
Stationnement d'un taxi, redevance annuelle	<b>190 €</b>
Occupation d'une place de stationnement public, par jour, en période et en zone de stationnement payant	<b>21 €</b>
<b>PARKING</b>	
Mois d'occupation d'un box au parking des Epêles	<b>79,50 €</b>
<b>BADGE DU QUAI DOYEN</b>	
Mise à disposition d'un badge pour les riverains	<b>85 €</b>
<b>BADGE DU COMPLEXE DE LA VEYRIERE</b>	
Mise à disposition d'un badge pour les associations	<b>30 €</b>
<b>FORFAIT ACCES RESEAUX par jour</b>	<b>30 €</b>

<b>CIMETIERE</b>	
<b>Catégorie 1 : 30 ans</b>	
Pleine terre - Caveau	<b>800 €</b>
Urne	<b>500 €</b>
Concession équipée de caveau , (repris par la Mairie)	<b>800 €</b>
Concession double	<b>1 600 €</b>
Concession + caveau simple	<b>2 650 €</b>
Concession + caveau double	<b>4 050 €</b>
<b>Catégorie 2 : temporaires</b>	
<b>Classe 1 : 15 ans</b>	
Pleine terre - Caveau	<b>400 €</b>
Urne	<b>250 €</b>
<b>Classe 2 : 6 ans</b>	
Urne (40x40x40 cm)	<b>100 €</b>
Renouvellement concession 50 ans	<b>1 400 €</b>
<b>Caveau Provisoire</b>	
Par mois	<b>80 €</b>
Vacation police municipale	<b>20 €</b>

<b>PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS</b>	
Document fourni par l'administré : page A4	<b>0,30 €</b>
Document fourni par l'administré : page A3	<b>0,50 €</b>

<b>SPA</b>	
Intervention (chiens et chats)	<b>200 €</b>

<b>TARIFS HORODATEURS ET FORFAIT POST-STATIONNEMENT DE 9H A 19H du 1er mai au 15 septembre</b>	
<b>minimum de perception 0,70 €</b>	<b>0,70 €</b>
jusqu'à 1 heure de stationnement	<b>2,10 €</b>
jusqu'à 2 heures de stationnement	<b>4,20 €</b>
jusqu'à 3 heures de stationnement	<b>6,30 €</b>
jusqu'à 4 heures de stationnement	<b>8,40 €</b>
jusqu'à 5 heures de stationnement	<b>10,50 €</b>
jusqu'à 6 heures de stationnement	<b>12,60 €</b>
jusqu'à 7 heures de stationnement	<b>14,70 €</b>
jusqu'à 8 heures de stationnement	<b>16,80 €</b>
durée de plus de 8 heures de stationnement	<b>40 €</b>
Forfait Post-Stationnement	<b>40 €</b>

<b>PRESTATIONS EN REGIE / MAIN D'ŒUVRE (assurées par la commune)</b>	
L'heure agent catégorie C	<b>56 €</b>
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie C	<b>64 €</b>
L'heure agent cat A et B	<b>68 €</b>
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie A et B	<b>78 €</b>

<b>Mise à disposition de matériels techniques à l'occasion d'interventions</b>	
Petit matériel portatif (par heure)	<b>8 €</b>
Utilisation d'une voiture utilitaire et camionnette (forfait) avec chauffeur obligatoire (coût horaire de l'agent ci-dessus à ajouter)	<b>25 €</b>

<b>CARTES DE STATIONNEMENT Véhicules Légers du 1er mai au 15 septembre</b>	
Veyrolains, adhérents clubs sportifs situés en zone payante, amodiataires des boucles	<b>80 €</b>
Carte pour 2 véhicules immatriculés à la même adresse (même foyer)	<b>120 €</b>
Personnes travaillant dans les établissements recevant du public en zone touristique	<b>40 €</b>

**SALLES / UTILISATION REGULIERE**

**Tarif mensuel** pour les associations,  
**Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois et faisant l'objet d'une convention.**

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Associations <b>veyrolaines</b> (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues) +Centre d'animation de Menthon	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Associations <b>non veyrolaines</b> (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues)	<b>110 €</b>	<b>85 €</b>	<b>65 €</b>	<b>65 €</b>

**Tarif annuel** pour les associations **non veyrolaines**  
 Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois, au moins tous les mois de septembre à juin, faisant l'objet d'une convention.

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Occupation régulière	<b>880 €</b>	<b>660 €</b>	<b>440 €</b>	<b>440 €</b>

### SALLES UTILISATION OCCASIONNELLE

#### SALLE DE REUNION COMPLEXE LA VEYRIERE- capacité maximale : 35 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES		AUTRES ET ACTIVITES COMMERCIALES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines et extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €	Gratuit	80 €	Gratuit	Gratuit	110 €	
Demi journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	Gratuit	55 €	Gratuit	Gratuit	85 €	

#### Occupation exceptionnelle de la salle de réunion par une profession libérale

Tarif mensuel	550 €
---------------	-------

#### SALLE DE SPORTS COMPLEXE LA VEYRIERE

Occupation pour une activité payante (associations, professionnels...)	15 € / heure
--	--------------

#### SALLE DE MUSIQUE - capacité maximale : 25 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES		AUTRES DONT ACTIVITES COMMERCIALES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines et extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €	Gratuit	80 €	Gratuit	Gratuit	110 €	
Demi-journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	Gratuit	55 €	Gratuit	Gratuit	85 €	

#### SALLE POLYVALENTE \* - capacité maximale : 150 personnes assises, 200 personnes debout

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES		AUTRES DONT ACTIVITES COMMERCIALES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs	veyrolaines	extérieurs
Journée (lundi au vendredi) 8h à 24h	132 €	pas de location	Gratuit	330 €	Gratuit	Gratuit	330 €	660 €
Demi journée du lundi au vendredi (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 23h00)	65 €		Gratuit	165 €	Gratuit	Gratuit	165 €	330 €
Samedi ou dimanche rangement inclus	165 €		Gratuit	330 €	Gratuit	Gratuit	330 €	660 €
Demi journée supplémentaire accolée au vendredi	55 €		Gratuit	110 €	Gratuit	Gratuit	110 €	220 €
la journée supplémentaire vendredi ou lundi	110 €		Gratuit	220 €	Gratuit	Gratuit	220 €	440 €

Les associations qui sont actives depuis plusieurs années dans leur participation à la vie de la commune peuvent bénéficier, sur autorisation, au maximum, de 3 gratuités annuelles (assemblées générales, etc ...)

<b>OPTIONS - Tarif forfaitaire à la location</b>	
<b>LOCATION VAISSELLE (pour tous)</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Tarif de remplacement des objets cassés, détériorés, manquants</b>	
table	250,00 €
chaise	100,00 €
plat inox	20,00 €
assiette	5,00 €
couteau, cuillère, fourchette	4,00 €
corbeille à pain	5,00 €
carafe	5,00 €
verre, bol, tasse	3,00 €
chariot à débarasser	200,00 €
chariot de lavage	100,00 €
trace de cigarette au sol	20,00 €

Autres éléments : valeur à neuf de rachat au mois de l'inventaire

Autre détérioration : facturation de la remise en état (coût du matériel et de la main d'œuvre)

<b>SALLE CONSULAIRE MAIRE* (réservé professionnels recevant des administrés sur la commune (expert...))</b>	
Demi-journée du lundi au vendredi sauf mercredi matin seulement	<b>110 €</b>

\* salle équipée en vidéoprojecteur